UDF · CORRUPTION ET INFLUENCE

François Léotard

Ministre de la Défense (1993-1995) — affaire Karachi

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Commissions occultes sur des contrats d'armement, dont une partie revenait financer la campagne présidentielle d'Édouard Balladur en 1995.

Où en est la justice

> **Complicité d'abus de biens sociaux : deux ans de prison avec sursis et 100 000 € d'amende.**

Source

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE, 4 MARS 2021

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales